

ALBERT SERREY

DOCTEUR EN DROIT

11<sup>BIS</sup>, RUE DE MILAN

PARIS (9<sup>E</sup>)

CHÈQUES POSTAUX : PARIS 1413-82

R. C. SEINE 463-632



TÉL. : TRINITÉ 25-80  
ADR. TÉLÉGR. SERRAVOC PARIS

Paris, le 28 Mars 1933

Monsieur,

La Société Anonyme PLEYEL, 252, rue du Faubourg Saint-Honoré à Paris, vient d'être déclarée en liquidation judiciaire par jugement du Tribunal de Commerce de la Seine.

Vous figurez dans la liste des créanciers jointe au bilan déposé.

Votre intérêt est de vous joindre aux créanciers que je compte grouper en vue d'obtenir un règlement aussi avantageux que possible.

Je me tiens donc à votre disposition pour vous représenter à toutes les opérations de cette liquidation judiciaire et remplir en votre nom, les formalités prévues par la loi.

Il vous suffit de me faire parvenir d'urgence :

1° Vos titres de créances (traites, factures, relevés de comptes, etc.) à déposer à l'appui de votre production.

2° Le pouvoir ci-joint en bas duquel vous voudrez bien mettre la mention " Bon pour pouvoir " écrite de votre main et suivie de votre signature.

3° La somme de francs : 30. (TRENTE FRANCS) en un chèque ou mandat poste, pour me couvrir des frais du pouvoir du timbre et de l'enregistrement.

Mes honoraires sont fixés forfaitairement à UN POUR CENT (1 o/o) du montant des dividendes que vous recevrez et payables seulement après encaissement.

Vous pouvez être assuré de mon entier dévouement et que je vous tiendrai régulièrement au courant des événements qui se produiront dans cette affaire,

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués et bien dévoués.

